

## **Compte-rendu n°15 du Conseil Scientifique de l'Université de Nantes**

Réunion du CS du 14 octobre 2013

Informations concernant les enseignants-chercheurs du secteur Droit-Economie-Gestion

### **1) Soutien aux colloques organisés par l'Université de Nantes**

Les fonds indiqués plus bas et attribués par l'université sont acquis, ceux du conseil régional, de Nantes Métropole ou du conseil général sont soutenus par le CS de l'Université mais doivent encore être validés par les organismes financeurs :

Lionel ANDREU, Faculté de Droit, « Liberté contractuelle et droits réels » : 1000 € Région, 1000 € NM, 500 € Université

François MEYSSONNIER, IEMN-IAE, « 6<sup>ème</sup> JECGN » : 500 € NM, 500 € Université

Antoinette HASTINGS-MARCHADIER, Faculté de Droit, « Contribution à l'analyse de la nouvelle réforme des collectivités territoriales » : 500 € Région, 500 € NM, 500 € Université

Laetitia PIHEL, IEMN-IAE, « Les 8<sup>èmes</sup> journées d'étude sur les carrières » : 500 € Université

Vivien ZALEWSKI-SICARD, Faculté de Droit, « Droit patrimonial de la famille : présent et devenir » : 600 € Région, 600 € NM, 500 € Université

Claire GAUZENTE, IEMN-IAE, « RMIIS 13 – 2014 » : 450 € Université

Patrick CHAUMETTE, Faculté de Droit, « ESCALES » : 2500 € NM, 3000 CG, 500 € Université

### **2) Classement des MCF**

Récupération d'ancienneté pour des collègues devenus MCF après un début de carrière ailleurs :

Rodica LOISEL, IEMN-IAE : 2 ans

Tristan STORME, Faculté de Droit, à divers titres pour des activités différentes : 3 ans + 1 an au titre de l'article 10 + 1 an + 11 mois

### **3) Rapport sur les Congés pour recherches ou conversions thématiques attribués en 2012-2013**

Dominique GAURIER, MCF, Faculté de Droit, 1 semestre

Mylène LEROUX, MCF, Faculté de Droit, report en 2012-2013 pour maternité de ce qui avait été accepté pour 2010-2011, 1 semestre

### **4) Prime d'Excellence Scientifique**

Une commission nationale donne un avis sur les candidatures à la PES sur la base de 4 critères : publications, encadrement doctoral, rayonnement, responsabilité scientifique. Sur cette base elle donne le détail et une note globale A,B,C. La PES est financée par l'Université de Nantes à hauteur de 3500 € par an pour un MCF, de 5000 € pour un PU 2<sup>ème</sup> classe et de 6500 € pour un PU de 1<sup>ère</sup> classe ou classe exceptionnelle. A l'Université de Nantes, tous les classés A et B nationalement ont eu droit à la PES. Dans notre secteur il y a 4 bénéficiaires : PU CE2, section 1, classé A ; PU 1C, section 6, classé A ; PU 1C, section 2, classé B ; PU 1C, section 5, classé B.

#### **5) Décharge de service d'enseignement pour des MCF nouvellement recrutés**

Tristan STORME, Faculté de Droit, 48h

Rodica LOISEL, IEMN-IAE, 48h

#### **6) Demande de décharge de service**

Patrick CHAUMETTE, Faculté de Droit, 47h accordées pour la mise en œuvre du projet de recherche ERC HUMAN SEA

Pierre-Yannick LEGAL

François MEYSSONNIER

Elus Université 2020 au Conseil Scientifique